

Décision Générale colonial

Décision n° 9 Inspecteurs «le la sûreté.

n° 9

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 janvier 1941
Numéro JO n° 531 du 28/02/1941	Date du numéro 28 février 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Audibert, inspecteur de la sûreté, officier de police judiciaire, est mis provisoirement à la disposition du commandant de cercle el nommé agent du Service d'hygiène. Il sera chargé de constater et de relever toutes in fractions aux règlements d'hygiène publique. M. Audib rt prêtera le serment prévu par les règlements en vigueur.